



SESSION 2009

CLASSES DE PREMIÈRE

CITOYENNETE ET DROITS DE L'HOMME

« Toute personne a le droit à l'éducation. » (Article 26 Déclaration universelle des Droits de l'Homme)

« Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats pour défendre ses intérêts. »

(Article 23.4 Déclaration universelle des Droits de l'Homme)

Le droit à la grève ne peut-il pas nuire au droit à l'éducation ?